



## Rupture du contrat d'apprentissage

-----  
Par gegerard

Bonsoir tout le monde, je viens ici pour vous poser mon épineux problème.

J'ai commencé un apprentissage en vente début Août dans une entreprise de vente et réparation informatique. Ne trouvant aucun employeur dans ma région, le patron de cette entreprise m'a incité à déménager pour travailler dans sa boutique après plusieurs périodes de stage (2 mois en tout) en me faisant miroiter de belles promesses. J'ai donc quitté mon domicile et déménagé à plus de 600 Km de chez moi afin de commencer mon apprentissage.

Les problèmes ont commencé en mi-Septembre car il ne m'expliquait pas comment effectuer certaines tâches mais m'obligeait à les faire (ce qui m'a valu l'accusation d'avoir SABBOTÉ un PC), il ne venait pas à l'entreprise certains jours, une fois pendant 1 semaine, je me retrouvais donc à gérer la boutique tout seul. Suite à cette période, je me suis fait renvoyer le 05 Octobre (toujours en période d'essai) par SMS!!! J'ai donc appris le jour même à midi que je ne travaillerai plus dans son entreprise et que je devais remballer mes affaires. Suite à cela:

- je n'ai jamais reçu ma paye d'Octobre (ce n'est que 5 jours mais bon...)

- mon solde tout compte ne m'est pas parvenu,

-il proclame des diffamation sur moi (preuves entre autre par SMS)

et pour couronner le tout:

-ce monsieur à imité ma signature sur la rupture de contrat

(preuve sur le double du contrat reçu par mail il y a quelques jours car je n'ai jamais reçu l'original).

Quelles peuvent-être les motifs à évoquer au prud'homme (articles du code du travail à l'appui ou autre) et que risque-t-il si j'engage une action contre lui (peines encourues)?

Merci d'avoir pris du temps pour lire ce message, éclairez moi sur le sujet s'il vous plait.